

Abonnez-vous à la lettre de diffusion de l'Institut Régional du Travail Social sur le site www.irtsaquitaine.fr



I'édito

Au nom de l'association et de tout le personnel de l'institut, je vous souhaite une année remplie de bonnes surprises, avec réussite assurée pour vos projets et vos activités.

Que cette présente lettre puisse vous inspirer de nouvelles pistes de réflexion et vous ouvrir des perspectives.

*Albert Klein
Directeur général*

I'actualité

Félicitations aux récents diplômés des filières CAFERUIS , passerelle CIS—CAFERUIS, Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale, Assistant(e) de Service Social et aux Educateurs(trices) de Jeunes Enfants



Le mercredi 12 décembre, les EJE ont fêté leur « 10 ans » à l'institut, en présence de Mme RAYMOND, présidente de la FNEJE 33, de Mme CHARAÏ et M CHAMBON du Conseil Régional Aquitaine, de M LAMBERT, de Mme MAROTO de Mme LAHETJUZZAN, de M DUCOUSSO LACAZE, de nombreux responsables de terrains de stage, des formateurs vacataires et permanents, des représentants de la PMI ...et bien sûr des « anciens » des précédentes promotions.

le VIème Forum



Le thème central du 6^{ème} Forum, les inégalités et les injustices, entrait en résonance avec les événements socio-politiques qui ont marqué l'année 2007 : débat sur la pauvreté, sur les problèmes soulevés par les événements dans les banlieues, élections présidentielle et législative... Afin de répondre à sa vocation de producteur et de vecteur de connaissances concernant ces questions sociales et politiques, l'IRTS aquitaine a proposé durant 3 jours un espace de rencontre et de réflexion pour les professionnels, les étudiants et les chercheurs du secteur social.

■ Les premières conférences permirent de cadrer le débat avec une réflexion autour de la « question » démocratique et du principe de l'égalité dans nos sociétés : de quelle façon se combinent l'exigence d'égalité propre aux sociétés basées sur la démocratie et la réalité du fonctionne-

ment économique des sociétés contemporaines reposant sur l'existence d'inégalités ? (communication de **G. Moussu**).



■ **L. Mucchielli** nous entraîna ensuite dans le décryptage des événements survenus dans plusieurs quartiers à l'automne 2005 et durant les 2 années qui suivirent. Dans quelle mesure les actions des jeunes et la réaction de la police et

de la classe politique se combinèrent dans une perspective de « montée aux extrêmes » qui aboutit à stigmatiser toute une frange de la population vivant

dans ces quartiers. Deux caractéristiques de ces événements sont à retenir : le développement des représentations des acteurs en terme de criminalisation et la contagion médiatique alimentée par les propos formulés par le ministre de l'intérieur de l'époque.

L'analyse « à distance » des événements qui se sont déroulés voici 2 ans permet de conclure que ces émeutes expriment un besoin de reconnaissance et d'injustice doublé d'une absence de culture politique et d'apprentissages sociaux. Espace qui peut être « occupé » par le travail social et militant.

■ La deuxième conférence assurée par **E. Renault**, fut centrée sur le vécu subjectif des situations d'inégalité : de quelle façon passe-t-on d'une situation d'inégalité à une réaction qui renvoie à la prise de conscience d'une injustice ?

Ce passage n'est pas assuré « mécaniquement », mais les acteurs « construisent » leur propre sentiment d'injustice à partir d'une définition de ce qui est juste. La réaction à une situation perçue comme injuste résulte d'une modification cognitive et subjective dans la mesure où la composante émotionnelle est



présente et favorise la réaction.

En lien avec les événements analysés par L. Mucchielli, le discours du respect et de la dignité constitue un élément du rapport positif à soi et il est préférable au sentiment de

vide social que sont susceptibles de ressentir les acteurs sociaux.

■ Propos qui est en relation directe avec la problématique exposée par **F. Dubet** à la suite de ses travaux sur les inégalités et le sens de l'injustice. Ce dernier nous rappelle que nous sommes tous philosophes car nous disposons de principes de justice, des règles et des catégories a priori. Nous sommes tous favorables à l'égalité en même temps que nous acceptons des inégalités justes en fonction du talent ou du mérite.

Il existe une tension inévitable entre les trois principes de justice que sont l'égalité, le mérite et l'autonomie. Mais cette tension est sous-tendue par une contradic-



tion car nous aspirons tous à être reconnus dans nos mérites et nos talents, ce qui nous oppose et ce qui affaiblit le principe d'égalité que nous pouvons revendiquer par ailleurs : l'argument des inégalités acceptables trouve ici sa justification. Ces considérations rejoignent les hypothèses du sociologue A. Honneth qui fut souvent cité lors de ce forum et dont les

travaux sont au cœur de la problématique de la reconnaissance et de l'estime de soi (cf. la présentation de ces travaux dans la lettre de l'IRTS de novembre 2007).



■ La contribution de **P. Billion** permis de clarifier les données statistiques et des définitions précises en matière d'inégalités dans la société française. Les concepts classiques de la sociologie américaine furent « revisités » : l'ascrip-

tion (ce que l'on hérite) et l'achievement (ce que l'on acquiert), en montrant la façon dont les trajectoires

sociales de certaines catégories de population sont largement prédéterminées par l'origine sociale (en particulier la catégorie « jeunes des banlieues »...).





■ **M. Boucher** rejoint les propos de L. Mucchielli en mettant en parallèle la question sociale et la question raciale tout en récusant la réduction de l'une à l'autre ou la fusion de l'une dans l'autre : l'ethnification de la question sociale. Soulignant en particulier que nous disposons aujourd'hui de connaissances de plus en plus précises sur les mécanismes de discrimination négative. M. Boucher insiste également sur la tendance actuelle à dépolitiser la question sociale et sur la nécessité de repolitiser l'intervention sociale en ayant recours en particulier à ce qu'il nomme la pédagogie critique de l'anti-racisme.

■ La question de la pauvreté est abordée par **S. Paugam** qui développe son propos en ayant recours au concept de solidarité hérité du XIXème siècle et qu'il convient, selon lui, de remettre au centre du traitement de la question sociale en ce début de XXIème siècle.

Soulignant également que le consensus sur l'aide à la pauvreté est remis en question depuis quelques années avec ce qu'il qualifie de « pression sur le travail » et des discours récurrents sur les « profiteurs de l'assistance ».



■ Le prolongement clinique de cette approche sociologique fut proposé avec brio par **J. Maisondieu** qui soumit à la question les termes d'exclusion, de pauvreté et de précarité. Selon lui ces termes relèvent du « politiquement correct » en ce qu'ils servent à occulter un « déni de fraternité », suivant son expression.

Le recours à l'exclusion comme catégorie explicative est davantage l'expression d'une édulcoration de la réalité que d'une analyse pertinente de la réalité vécue ainsi que l'ont rappelé à maintes reprises de nombreux auteurs et en particulier R. Castel.



■ Les représentants régionaux de l'ACSE, (Agence Nationale pour la Cohésion et l'Égalité des Chances), **Y. Le Formal**, **B. Poret** et **T. El Mestari**, ont pour leur part décrit quelques axes des politiques publiques en matière de lutte contre les discriminations.

Ces propos furent complétés par **N. Yatropoulos**, chargée de mission, relations européennes à la Halde.



■ Le domaine de la recherche dans le secteur social fut souligné avec importance par **J.P. Dufour**, vice président du Conseil régional Aquitaine.

■ **A. Cazabonne**, vice président de la CUB et maire de Talence, exposa pour sa part les forces et les vicissitudes de la politique locale en matière de lutte contre les injustices.



■ Les dimensions européennes relatives au traitement des inégalités ont fait l'objet d'une présentation « croisée » entre **G. Savary**, député au parlement européen et les représentants des pays invités : Chypre, Allemagne, Finlande.



■ Les ateliers ont permis aux professionnels, usagers du travail social, chercheurs, formateurs, étudiants, représentants associatifs, d'exposer le fruit d'une expérience et la richesse des engagements. Ces ateliers furent l'occasion d'échanges nourris et de contacts, gages du développement de l'action ou de partenariats pour l'avenir.

Ces derniers aspects constituent d'une certaine manière un des objectifs essentiels du Forum : lieu de ren-contre, de réflexion et préalable au renouvellement de l'action.

Gérard Moussu,
Responsable du pôle Evaluation Recherche et Développement.





■ La discrimination négative, de R. CASTEL, Edition du Seuil, La République des idées, 2007.

Cet ouvrage entre en résonance particulière avec l'actualité de cette fin d'année 2007 qui place la banlieue au centre d'événements tragiques comme un sinistre remake de l'automne 2005.

Le sous-titre du livre –Citoyens ou indigènes ? – nous permet de saisir quel va être le cheminement emprunté par R. Castel : il s'agit de démontrer que les jeunes qui habitent les banlieues françaises ont le statut de citoyen (nationalité française, droits civiques à leur majorité) mais se considèrent comme des « indigènes » sur un territoire étranger.

Comment expliquer ce phénomène qui constitue une remise en question de l'intégration républicaine dont s'enorgueillit la classe politique de droite comme de gauche ?

Pour répondre à cette interrogation, Castel propose comme hypothèse de renverser le principe de la discrimination positive et de considérer que ces populations sont victimes d'un processus de discrimination négative défini de la manière suivante : « *Etre discriminé négativement, c'est être assigné à un destin sur la base d'une caractéristique que l'on n'a pas choisie, mais que les autres vous renvoient sous la forme d'un stigmate. La discrimination négative est une instrumentalisation de l'altérité constituée en facteur d'exclusion* » (La discrimination négative, p.12).

R. Castel précise également que c'est ainsi (sous la forme de la stigmatisation) que « fonctionne » l'identité ethnique dans la société française : mais ce fonctionnement est contradictoire avec les principes démocratiques qui constituent le sous-bassement de la citoyenneté.

Les événements de l'automne 2005 sont pris comme base de démonstration en considérant non pas la nouveauté de ces émeutes mais leur ampleur. Sans céder au catastrophisme de type journalistique, il s'agit de considérer ces événements comme les révélateurs des risques de sécession qui se profilent dans les banlieues.

R. Castel considère que la révolte de l'automne 2005 est une révolte du désespoir et qu'elle surgit dans un espace –la banlieue- définit comme « marge qui s'inscrit pleinement dans la question sociale contemporaine » (ibid.,p.16). Ces événements sont « un puissant révélateur de la manière dont se pose la question ethnique dans la société française » (ibid., p.16).

A l'instar de ce que démontrait fort bien E. Maurin¹ dans un ouvrage paru en 2004 dans la même collection, les espaces urbains où habitent ces jeunes sont marqué par une double dynamique : l'ethnisation et la paupérisation. Et, ajoute, R. Castel, « ces deux processus ont joué simultanément, faisant de beaucoup de ces quartiers périphériques ce que l'on appelle aujourd'hui, en usant d'un aimable euphémisme, des "quartiers sensibles" »².

Alors que le centre des villes est soumis au processus de gentrification très bien analysé par J.Donzelot³, les banlieues sont altérées par le chômage et la pauvreté. La mixité sociale devient alors « le mixage de populations qui accumulent les handicaps en matière de ressources économiques, de rap-

port au travail et de capacités à assurer elles-mêmes leur indépendance sociale⁴ ».

Et pourtant ces jeunes ne sont pas des « victimes de l'exclusion » car ils partagent un grand nombre de pratiques et d'aspirations communes à leur classe d'âge : ils ont, pour reprendre l'expression utilisée par C. Avenel « les pieds dans la précarité économique et la tête dans l'univers culturel des classes moyennes⁵ ».

Ces jeunes ne sont donc pas en dehors de la société (la cité n'est pas un ghetto insiste R.Castel), mais ils ne sont pas non plus en dedans puisqu'ils n'occupent pas de place définie. C'est donc de cette situation paradoxale qu'il faut essayer de rendre compte : « ils sont des citoyens, ils sont inscrits dans le territoire français, et néanmoins ils subissent un traitement différentiel qui les disqualifie⁶ ».

Dans la suite de l'ouvrage, R. Castel propose une vue synthétique des analyses récentes concernant la question du rapport de ces jeunes avec la police et la justice, avec le monde scolaire, la situation de l'emploi et le rapport au religieux.

Les politiques de la ville et de lutte contre les discriminations (avec la création de la Halde ou des ZEP pour ne citer que les plus connues) sont considérées comme non négligeables et utiles mais insuffisantes pour lutter efficacement contre ce fléau qui menace la société française.

Il faut, insiste R.Castel, « élaborer les conditions d'une République pluriculturelle et véritablement pluriethnique » et sur ces points essentiels la banlieue « est un chantier dans lequel nous avons beaucoup à faire, mais également beaucoup à apprendre⁷ ».

Cet ouvrage, qui s'achève par une série de données statistiques indispensables afin d'avoir une connaissance précise de ce dont on parle, peut se lire utilement en complément de ceux rappelés en notes de bas de page. Il témoigne de l'importance centrale du sujet traité dans la société française contemporaine, sujet qui n'est certainement pas près disparaître dans les prochaines années.

Gérard Moussu, Responsable du pôle Evaluation Recherche et Développement.

¹ Eric Maurin, *Le ghetto français*, Edition du Seuil, Collection La République des idées, 2004.

² *La discrimination négative*, op., cit., p.20.

³ J.Donzelot, *Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Edition du Seuil, Collection La couleur des idées, 2006.

⁴ *La discrimination négative*, p.22.

⁵ Cité par R.Castel, op.cit., p.37. On peut lire du même C. Avenel, *Sociologie des quartiers sensibles*, A.Colin, Collection 128, 2^{ème} édition, 2007.

⁶ *La discrimination négative*, p.39.

⁷ Ibid.,p.118.

■ jeudi 21 février 2008

« le secret professionnel, parlons en... : secret partagé et pouvoir des maires »

■ jeudi 15 mai 2008

« la personne handicapée dans la cité »

■ lundi 19 mai 2008 -

« le ghetto ; séminaire de recherche en partenariat avec l' A C O F I S »

■ jeudi 12 juin 2008 (initialement programmée le 24 janvier)

« la protection de l'enfance à l'épreuve des lois du 5 mars 2007 »

Pour plus d'informations sur les animations proposées à l'IRTS Aquitaine, consultez notre site :

www.irtsaquitaine.fr

Vous pouvez également consulter ou déposer une offre d'emploi.

la lettre - diffusion de

l'Association Régionale du Travail Social

9 avenue F. Rabelais

33401 Talence Cedex

Tél : 05 56 84 20 20, Fax : 05 56 84 20 22

www.irtsaquitaine.fr

contact@irtsaquitaine.fr